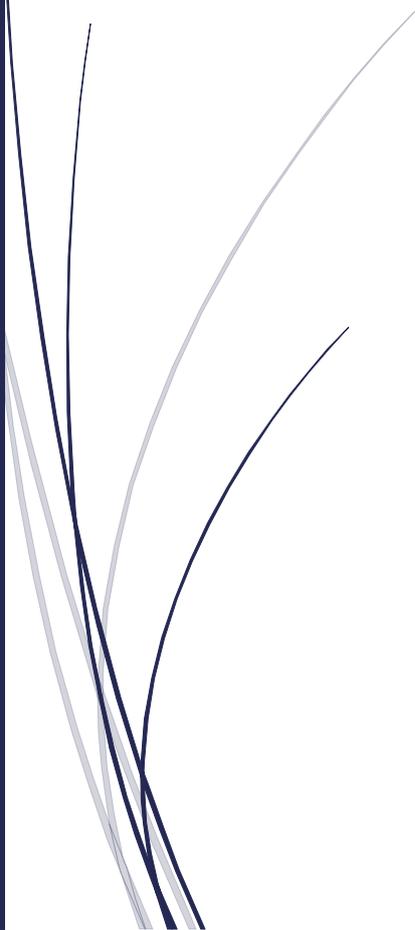
A dark blue vertical bar runs down the left side of the page. A blue arrow-shaped graphic points to the right, overlapping the bar, with the date '05/02/2025' written inside it in white text.

05/02/2025

# SAINT-CYR-L'ÉCOLE

## RAPPORT D'ORIENTATION

### BUDGETAIRE 2025

A series of thin, curved lines in shades of blue and grey originate from the bottom left corner and sweep upwards and to the right, creating a decorative, grass-like effect.

## TABLE DES MATIERES

1	PREAMBULE .....	3
2	Synthèse.....	4
2.1	Le contexte économique et monétaire d'élaboration du BP 2025 .....	4
2.1.1	Des perspectives internationales difficiles.....	4
2.1.2	Un contexte européen compliqué .....	6
2.1.3	Un contexte national instable .....	7
2.2	Les données légales pour 2025 .....	7
2.2.1	une vision pluriannuelle caduque et Un contexte budgétaire fragilisé de longue date .....	7
2.2.2	Une volonté reccurrente de l'Etat de freiner les dépenses des collectivités locales .....	8
2.2.3	L'absence d'une loi de finances 2025 .....	8
3	Les orientations budgétaires.....	12
3.1	Rendre plus de services aux Saint-Cyriens .....	12
3.2	Protéger et sécuriser la population.....	12
3.3	Mettre en œuvre notre politique avec nos partenaires.....	13
4	La section de fonctionnement.....	14
4.1	Les recettes .....	14
4.1.1	La fiscalité directe locale .....	15
4.1.2	Chapitre 74 – Les dotations et participations de l'Etat.....	15
4.1.3	Chapitre 70 – Les produits des services .....	16
4.1.4	Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante .....	17
4.2	Evolution des dépenses de fonctionnement et trajectoire budgétaire à venir .....	17
4.2.1	Chapitre 011 – Charges de fonctionnement des services .....	17
4.2.2	Chapitre 012 – Charges de personnel.....	18
4.2.3	Chapitre 014 – Atténuation de charges et de produits .....	24
4.2.4	Chapitre 65 - Autres charges de gestion courantes .....	24
4.2.5	Chapitre 66 – Intérêt de la dette .....	25
4.2.6	Chapitre 67 – Charges exceptionnelles (M14) - Charges spécifiques (M57) .....	25
4.2.7	Chapitre 68 – Provisions pour charges .....	26
5	La section d'investissement .....	27
5.1	Les recettes d'investissement.....	27
5.1.1	Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) .....	27
5.1.2	La taxe d'aménagement (TAM) .....	27
5.1.3	La vente de logements .....	28
5.1.4	L'emprunt .....	28
5.1.5	Les subventions .....	29
5.2	Les dépenses d'investissement .....	30

## 1 PREAMBULE

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) constitue une étape essentielle du cycle budgétaire annuel, permettant d'ouvrir le débat d'orientation budgétaire (DOB) au sein du conseil municipal. Conformément aux dispositions de la loi NOTRe et des réglementations en vigueur, ce document offre une vision stratégique et prospective des finances de la commune pour l'année à venir et au-delà.

Le contexte dans lequel s'inscrit l'élaboration du budget 2025 reste marqué par des incertitudes économiques et des contraintes budgétaires accrues. Les crises internationales successives, la persistance de l'inflation, et les tensions sur les ressources énergétiques et alimentaires continuent de peser sur les collectivités territoriales.

Sur le plan politique national, l'absence de majorité absolue au sein de l'Assemblée nationale fragilise la stabilité institutionnelle et complique l'adoption de lois budgétaires. Depuis 2022, plusieurs budgets ont été adoptés par l'utilisation répétée de l'article 49.3 de la Constitution, ce qui reflète une polarisation politique importante et un climat tendu. Cette situation accroît l'incertitude pour les collectivités, notamment en matière de dotations et de règles fiscales.

Malgré ces difficultés, la commune de Saint-Cyr-l'École entend poursuivre ses engagements pour améliorer la qualité de vie des habitants, tout en maintenant une gestion rigoureuse de ses finances publiques. Ce ROB présente les orientations stratégiques et les hypothèses retenues pour le budget primitif 2025, en mettant en lumière les équilibres entre fonctionnement et investissement, ainsi que les défis liés à la gestion de la dette et aux projections à moyen terme.

L'intégralité des chiffres, des tableaux et graphiques qui sont présentés dans ce document ne sont que prévisionnels. Les données présentées au stade du rapport d'orientations budgétaires seront affinées et consolidées pour le vote du BP 2025 au mois d'avril 2025.

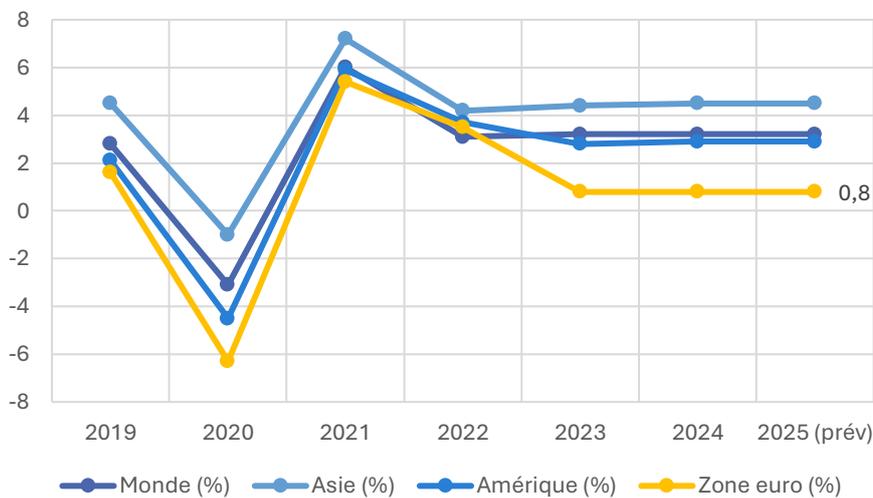
2 SYNTHÈSE

2.1 LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE D'ELABORATION DU BP 2025

2.1.1 DES PERSPECTIVES INTERNATIONALES DIFFICILES

L'économie mondiale continue de montrer des signes de ralentissement, avec une croissance estimée à 2,9 % en 2024, selon les projections du FMI. Ce chiffre, bien qu'en légère hausse par rapport à 2023, reste en dessous des niveaux historiques observés avant la pandémie. En Europe, les conséquences économiques du conflit entre la Russie et l'Ukraine demeurent profondes. La guerre a entraîné une augmentation significative des coûts de l'énergie, avec un impact direct sur les entreprises et les ménages. Les efforts pour réduire la dépendance au gaz russe ont poussé plusieurs États à investir massivement dans les énergies renouvelables et les infrastructures de transport d'énergie, mais ces mesures restent coûteuses et longues à mettre en place.

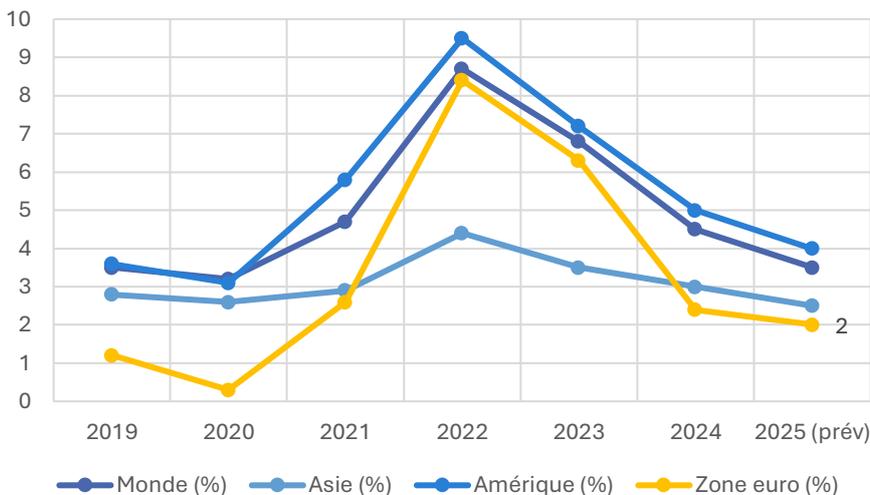
Evolution de la croissance depuis 2019



Ces chiffres illustrent l'impact de la pandémie de COVID-19 en 2020, suivie d'une reprise en 2021. Les prévisions pour 2023-2025 indiquent une croissance modérée, avec des variations régionales. La zone euro affiche une croissance plus faible, notamment en raison des défis économiques en Allemagne (lemonde.fr). Ces données sont basées sur les informations disponibles jusqu'en janvier 2025 et peuvent être sujettes à révision en fonction de l'évolution économique mondiale.

Depuis 2019, l'inflation mondiale a connu une hausse marquée. Initialement modérée à 2,5 % en moyenne dans les économies développées, elle a progressivement grimpé pour atteindre des sommets historiques en 2022, culminant à 8 % dans les pays du G20. Ce pic a été alimenté par la pandémie de COVID-19, qui a perturbé les chaînes d'approvisionnement mondiales et amplifié par le conflit russo-ukrainien. En 2023, l'inflation a légèrement ralenti à 5,5 %, mais elle reste bien supérieure aux cibles traditionnelles des banques centrales, qui visent généralement une inflation autour de 2 %. Cette persistance d'une inflation élevée continue d'éroder le pouvoir d'achat des ménages et de compliquer les décisions d'investissement pour les entreprises et les collectivités.

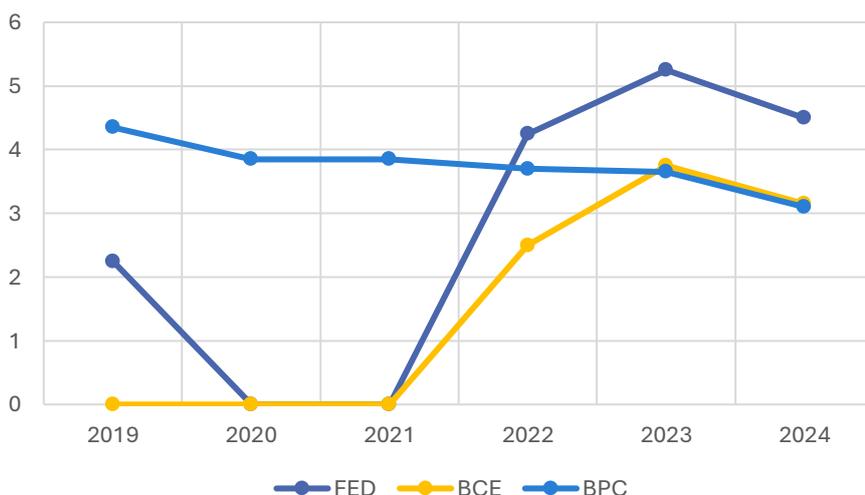
### Evolution de l'inflation depuis 2019



Ces chiffres illustrent une hausse significative de l'inflation mondiale en 2022, principalement due aux perturbations des chaînes d'approvisionnement et aux tensions géopolitiques. Les prévisions indiquent une tendance à la baisse de l'inflation pour 2024 et 2025, avec des variations régionales notables. La zone euro, après un pic en 2022, devrait retrouver une inflation proche de sa cible de 2 % en 2025 (statistica.com).

Parallèlement, l'évolution des taux d'intérêt mondiaux reflète les efforts des banques centrales pour maîtriser l'inflation. Aux États-Unis, la Réserve fédérale a rapidement relevé ses taux directeurs, atteignant plus de 5 % en 2023, un niveau sans précédent depuis deux décennies. En Europe, la Banque centrale européenne (BCE) a suivi une trajectoire similaire, portant ses taux directeurs au-delà de 4 %, ce qui complique l'accès au crédit pour les ménages et les entreprises. **Cette hausse généralisée des taux provoque des répercussions notables sur les coûts de financement des collectivités, en limitant leur capacité à investir dans des projets structurants.**

### Evolution des taux d'intérêt depuis 2019



Enfin, les dynamiques d'inflation régionales méritent d'être soulignées. En 2022, l'Asie a enregistré une inflation relativement modérée à 4 %, grâce à des politiques monétaires prudentes et à des chaînes d'approvisionnement moins affectées que dans les économies occidentales. En Amérique, l'inflation a atteint près de 7 %, sous l'effet de la forte demande intérieure et des tensions sur les matières premières.

Dans la zone euro, l'inflation a culminé à 8,4 % en 2022, avant de redescendre progressivement à 5,5 % en 2023, soutenue par les mesures de la BCE pour stabiliser les prix.

**Depuis 2023, l'économie mondiale continue de faire face à un ralentissement notable, marqué par une croissance estimée à 2,9 % en 2024 selon le FMI.** Cette évolution reflète des défis structurels persistants, notamment des tensions géopolitiques prolongées et un accès toujours limité à des ressources énergétiques abordables. Le conflit entre la Russie et l'Ukraine a profondément bouleversé l'équilibre économique mondial en amplifiant la volatilité des marchés et en déclenchant une flambée des coûts énergétiques. En réponse, de nombreux pays européens ont entrepris des efforts significatifs pour diversifier leurs sources énergétiques, mais ces transitions nécessitent des investissements massifs et des délais de mise en œuvre prolongés. Par ailleurs, le recours croissant aux énergies renouvelables redéfinit les priorités industrielles à moyen et long terme. Cette conjoncture complexe nécessite une gestion attentive des investissements et une coopération accrue entre acteurs économiques internationaux.

Depuis 2019, l'inflation mondiale a connu une hausse marquée. Initialement modérée à 2,5 % en moyenne dans les économies développées, elle a progressivement grimpé pour atteindre des sommets historiques en 2022, culminant à 8 % dans les pays du G20. Ce pic a été alimenté par la pandémie de COVID-19, qui a perturbé les chaînes d'approvisionnement mondiales et amplifié par le conflit russo-ukrainien. En 2023, l'inflation a légèrement ralenti à 5,5 %, mais elle reste bien supérieure aux cibles traditionnelles des banques centrales, qui visent généralement une inflation autour de 2 %. **Cette persistance d'une inflation élevée continue d'éroder le pouvoir d'achat des ménages et de compliquer les décisions d'investissement pour les entreprises et les collectivités.**

---

### 2.1.2 UN CONTEXTE EUROPEEN COMPLIQUE

L'Union européenne fait face à des défis économiques majeurs, exacerbés par les conséquences du conflit en Ukraine et des tensions sur les chaînes d'approvisionnement. L'industrie allemande, pilier de l'économie européenne, traverse une période difficile marquée par une baisse de la production industrielle et une compétitivité mise à rude épreuve. La hausse des coûts de l'énergie et des matières premières pèse lourdement sur les secteurs tels que l'automobile et la chimie, généralement moteurs de croissance en Allemagne. Cette situation affecte indirectement les économies des autres États membres, dépendants des exportations allemandes.

En parallèle, la BCE poursuit sa politique de hausse des taux directeurs pour contrer l'inflation persistante dans la zone euro, qui reste supérieure à 5 %. Cependant, à partir de 2024, une inflexion progressive de cette politique a été observée, avec les premières baisses de taux envisagées pour soutenir une croissance économique vacillante et réduire les tensions sur les marchés financiers. Si cette stratégie vise à stabiliser les prix, elle ralentit également l'investissement et la consommation, accentuant les difficultés économiques dans plusieurs pays de l'Union. **La baisse prévue des taux devrait offrir un répit aux entreprises et aux collectivités, facilitant l'accès au crédit et encourageant des projets d'investissement à moyen terme.**

Face à ces défis, la coopération entre États membres reste essentielle pour garantir une stabilité économique et préparer la transition énergétique. Cependant, les disparités économiques entre les pays de l'Union compliquent l'élaboration de politiques communes efficaces. **Par ailleurs, le budget de l'État français a été placé sous surveillance par l'Union européenne, en raison des niveaux élevés de déficit public et de dette.** Cette situation pourrait entraîner des exigences renforcées de la part de l'UE, notamment en matière de réduction des dépenses publiques et d'augmentation des recettes fiscales. Pour les collectivités territoriales, **cela pourrait se traduire par une diminution des dotations de l'État et une pression accrue pour maintenir des budgets locaux équilibrés, tout en répondant aux attentes croissantes des habitants.**

---

### 2.1.3 UN CONTEXTE NATIONAL INSTABLE

En France, la croissance économique reste modérée, avec une estimation de 1,2 % pour 2024 et les perspectives pour 2025 ne sont pas bonnes avec une croissance attendue inférieure à 1%. Les efforts budgétaires du gouvernement se concentrent sur la réduction du déficit public, fixé à 3 % du PIB d'ici à 2029. **Cependant, cette trajectoire contraint les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales, qui restent figés en termes réels.** Par ailleurs, le placement du budget de l'État sous surveillance par l'Union européenne en raison des niveaux élevés de déficit et de dette publique représente un défi supplémentaire. Cette mesure pourrait conduire à une intensification des exigences budgétaires, incluant des coupes dans les dépenses publiques et une pression accrue sur les recettes fiscales. **Pour les collectivités, cette situation risque de réduire encore les dotations de l'État, augmentant la nécessité de compenser par des ressources propres ou de revoir les priorités d'investissement.** Dans un contexte marqué par des attentes croissantes des citoyens, cela impose **une gestion budgétaire locale d'autant plus rigoureuse.**

Le contexte politique complique davantage cette visibilité budgétaire. L'absence de majorité absolue, associée à une polarisation politique accrue, fragilise la capacité du gouvernement à adopter des lois de finances de manière consensuelle. **De plus, l'utilisation fréquente de l'article 49.3 pour faire adopter des budgets nationaux suscite des interrogations sur la stabilité à moyen terme des dotations et subventions affectées aux collectivités.**

La suppression progressive de la taxe d'habitation depuis 2020 a transformé la structure fiscale des communes, rendant leurs ressources plus dépendantes des dotations de l'État et de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). En parallèle, l'inflation continue d'alourdir les charges de fonctionnement des collectivités, notamment en matière de personnel et de fluides.

## 2.2 LES DONNEES LEGALES POUR 2025

---

### 2.2.1 UNE VISION PLURIANNUELLE CADUQUE ET UN CONTEXTE BUDGETAIRE FRAGILISE DE LONGUE DATE

L'élaboration des lois de finances annuelles s'inscrit dans une trajectoire pluriannuelle définie par la loi de programmation des finances publiques.

La loi de programmation 2018 à 2022 a été achevée sans être relayée immédiatement par celle de 2023-2027, qui n'a été votée que le 18 décembre 2023.

Les hypothèses de ressources et d'évolution du déficit public définies dans cette loi avaient été, dès le départ, considérées comme peu réalistes par le Haut Comité des Finances Publiques, qui reprenait les alertes émises de façon récurrente par la Cour des comptes sur l'état des finances publiques.

Un signal de risques majeurs politiques et financiers avait déjà surgi en 2023, lors de l'élaboration du PLF 2024 : celui-ci a été amplement critiqué, discrédité par des parties prenantes diverses.

Par exemple pour l'INSEE, les prévisions de croissance sur lesquelles se basait le PLF2024 souffraient d'un manque de réalisme. L'acquis de croissance à mi-année s'élevait selon leur prévision à seulement 0,5 %. Ce qui semblait mettre hors de portée l'objectif de 1,4 % de croissance visé par le gouvernement pour l'année 2024.

Côté Banque de France, en l'absence de nouvelles mesures, la réduction du déficit public ne serait pas suffisante pour entraîner une diminution du ratio de dette publique à l'horizon 2026.

Ces avertissements se sont révélés justifiés lorsqu'a été rendu public le dérapage inédit des comptes publics au cours de l'année 2024, creusant lourdement le déficit budgétaire et laissant entrevoir un glissement vers 6,1 % de PIB.

Il est avéré aujourd'hui que l'objectif d'un retour du déficit public en dessous du seuil de 3 % de PIB en 2027 n'est plus atteignable et que la mise en place de mesures de redressement énergiques est devenue impérieuse.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Solde public effectif	-4,8	-4,9	-4,4	-3,7	-3,2	-2,7
dont administrations publiques centrales	-5,2	-5,4	-4,7	-4,3	-4,2	-4,1
dont administrations publiques locales *	0,0	-0,3	-0,3	-0,2	0,2	0,4
dont administrations de sécurité sociale	0,4	0,7	0,6	0,7	0,9	1,0

### 2.2.2 UNE VOLONTE RECCURENTEDE L'ETAT DE FREINER LES DEPENSES DES COLLECTIVITES LOCALES

**La loi de programmation des finances publiques 2023-2027 prévoit une trajectoire de resserrement sévère des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales.**

En outre, le gouvernement prévoyait initialement d'y introduire une participation de celles-ci à l'effort de redressement des finances publiques par le truchement de "pactes de confiance" imposant une limite de la progression des dépenses de fonctionnement plafonnée à l'inflation diminuée de 0,5 % pour 500 collectivités.

Cette dernière disposition n'a finalement pas été adoptée par le Parlement mais les épisodes successifs d'élaboration du PLF 2025 montrent que la volonté de l'Etat demeure bien réelle.

Peu avant la publication du PLF 2025, un rapport de la Cour des Comptes a dressé un réquisitoire sévère sur l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités locales et leur attribue une part significative dans l'alourdissement de la dette publique. Ce rapport a suscité de nombreuses réactions des élus locaux car, outre que **les collectivités ne représentent que 8 % de la dette publique locale**, il convient objectivement d'observer que la majeure partie de l'augmentation de leurs dépenses de fonctionnement est la conséquence de décisions unilatérales de l'Etat, tant en matière de rémunération des personnels que de transferts de compétences non financièrement compensés.

Rebondissant sur ce rapport, le PLF 2025 présenté par le gouvernement Barnier a clairement affiché la volonté de l'Etat de faire participer les collectivités locales à l'effort de redressement des finances publiques, notamment à travers la mise en place d'un fonds de réserve concernant un nombre significatif de communes mais aussi les EPCI (Communautés d'agglomérations, Départements, Régions)

**Au stade actuel des discussions budgétaires il apparaît clair que ces dispositions seront maintenues dans le PLF 2025 porté par le gouvernement Bayrou, même s'il semble que certaines d'entre elles pourraient être atténuées.**

### 2.2.3 L'ABSENCE D'UNE LOI DE FINANCES 2025

2024 aura été une année compliquée, dans une instabilité politique historique au regard de la première motion de censure de la V<sup>ème</sup> République. La paralysie de l'Etat à la suite de la dissolution de l'Assemblée

Nationale et l'impossibilité de constituer un gouvernement « stable » en raison d'une polarisation inquiétante des forces politiques, la découverte pour le grand public d'une situation financière nationale alarmante et pourtant non assumée par les décideurs précédents, la production en hâte de données et leur confrontation en cours aboutissant à un état de confusion et de sidération au regard de l'ampleur des difficultés... Le projet de loi de finances 2025 n'a pu être adopté. La motion de censure sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2025 après l'annonce par le Premier ministre du recours à l'article 49.3 a rebattu les cartes.

La France a dû adopter une loi spéciale promulguée le 20 décembre 2024. Le texte a été voté à l'unanimité dans les deux chambres, laissant ainsi encore l'espoir d'une possible unité nationale sur les fondamentaux. Cette loi permet d'assurer la continuité de la vie nationale et le fonctionnement régulier des services publics en 2025, dans l'attente de l'adoption de la loi de finances de l'année. Elle ne remplace pas le budget, mais permet de gérer une situation provisoire jusqu'à l'adoption de la loi de finances en 2025. Son périmètre est strictement circonscrit : elle autorise la perception des impôts et des ressources publiques nécessaires au financement des dépenses publiques essentielles.

La loi spéciale contient donc trois articles uniquement.

- L'article premier de la loi spéciale autorise l'État à percevoir les impôts existants. Cette mesure garantit le financement de l'État, des collectivités territoriales et des organismes publics à hauteur des crédits votés en 2024. Elle permet également le prélèvement des recettes destinées aux collectivités territoriales (PSR-CT) et à l'Union européenne (PSR-UE).
- Le deuxième et troisième article autorisent l'État et les organismes de Sécurité sociale à emprunter. Ces dispositions permettent de sécuriser les opérations de financement nécessaires pour assurer la continuité de la vie nationale jusqu'à l'adoption de la loi de finances et de la loi de financement de la Sécurité sociale

**Pour les collectivités locales, l'absence de loi de finances 2025 perturbe les prévisions, sur fond d'incertitude et d'inquiétude profonde quant au diagnostic en cours sur les finances publiques de l'État.**

Néanmoins, si le gouvernement Barnier a pris au « pied levé » le budget dans un contexte d'opacité budgétaire préoccupant, il n'en demeure pas moins que les pistes évoquées dans le texte initial du projet de loi de Finances que ce gouvernement a élaborées donnent quelques indications sur les mesures qui auront un impact sur les budgets locaux. L'objectif cible de départ était un effort de 5 Mds € ciblé sur les collectivités (l'effort sur le volet dépenses publiques était quantifié à 40 Mds €). Cet effort est décliné de la façon suivante :

- La création d'un fond de réserve à hauteur de 2% des recettes réelles de fonctionnement touchant 450 collectivités (fonction du niveau de ressources, mais également de la fragilité sociale du territoire),
- **La baisse du taux de FCTVA, le fixant à 14,85% contre 16,404%** actuellement et une réduction de l'assiette en excluant à nouveau la quasi-totalité des dépenses de fonctionnement,
- L'équilibrage des caisses de retraites impliquant initialement sur 3 ans une hausse mécanique annuelle de 4 points des taux de cotisations retraites CNRACL,
- **La raréfaction des subventions** quand bien même elles seraient fléchées vers une responsabilité sociétale et environnementale : par exemple le fonds vert passait de 2.5Mds € en 2024 à 1Mds € en 2025. Il a pour finalité de soutenir les projets des collectivités locales en faveur de la transition écologique (rénovation thermique des bâtiments publics,

modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets, adaptation des territoires au changement climatique, requalification des friches, etc.). D'autre part, par un effet domino, l'ensemble des financeurs potentiels verraient leurs moyens obérés par une réduction drastique des crédits alloués par l'État aux organismes nationaux, mais également par une fragilisation croissante des collectivités locales, et notamment les départements (dynamique des dépenses sociales confrontées à une crise immobilière et économique impactant leurs principales sources de recettes (que sont les droits de mutation et la TVA)).

- **Le retour à l'écèlement des dotations de droit commun telles que la dotation forfaitaire, mais une stabilisation des dotations de péréquation telles que la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) ou encore le FPIC (Fond de Péréquation Intercommunal et Communal) et le FSRIF (Fonds de Solidarité de la région Ile-de-France).**

Le texte prolongeait la référence à l'indice des prix de consommation harmonisé de novembre de l'année N-1 **pour fixer la hausse forfaitaire des bases fiscales, soit +1.7% pour 2025.**

#### **Les principaux enjeux et contraintes en 2025 voire à moyen terme pour Saint-Cyr l'École sont :**

- **Le risque de baisse de la dotation forfaitaire**, voire la Dotation de Solidarité Urbaine et le FSRIF si les péréquations verticales et horizontales étaient amoindries. Globalement, Pour les Saint-Cyriens, le budget 2025 intègre de facto une perte sèche de 700 k€ de ces dotations et FSRIF avec un écèlement sur la dotation forfaitaire de -280 k€, une perte en péréquation via la DSU de -187 k€ et via le FSRIF de -106 k€. Enfin, le fond départemental de péréquation de la taxe professionnelle souffre d'une baisse de -125 k€.
- Une participation au redressement public : **Saint-Cyr-l'École échapperait à la contribution au fonds de réserve.** Mais l'élargissement des contributeurs pourrait s'avérer nécessaire. Cela pourrait se traduire par différents mécanismes : **une participation au redressement via une atténuation de ses ressources, ou encore une contribution plus forte au FPIC** si la péréquation était maintenue, voire amplifiée, des écêtements multipliés, des limites normatives à l'endettement et à la dynamique des charges (plafonnements, sanctions financières, etc.),
- Ainsi il est fortement probable que les partenaires de la ville (VGP, département, Région) seront touchés par les mesures envisagées, fragilisant indirectement les ressources du budget communal.
- **La baisse du taux de FCTVA et la réduction de l' assiette des dépenses éligibles.** Le FCTVA représente usuellement une variable d'ajustement. **Pour la Ville, c' est une perte de 400 k€ (soit une baisse de 28%) qui s'enregistre au budget 2025,**
- La diminution des financements qu'ils soient nationaux ou locaux,
- Un risque de hausse des taux d'intérêt corrélée à l'instabilité institutionnelle et une récession économique en cours d'accélération, donc **une diminution des capacités d'investissement de la ville,**
- **Une baisse tendancielle des ressources de fonctionnement** à l'image de la contraction économique générant une pression accrue sur le recours à l'emprunt,
- Compte tenu du levier fiscal très limité au regard de la saturation fiscale, mais également la suppression de la taxe d'habitation, **une décorrélation croissante s'opère entre le nombre de logements construits et la dynamique des ressources.** Pourtant, les coûts induits par la construction de nouveaux logements sont substantiels (voirie, éclairage public, propreté urbaine, espaces verts, équipements et services de proximité, etc.). Une accélération particulièrement virulente de l'effet ciseaux est à prévoir,
- **Et le coût des normes et de la réglementation** tant au niveau des coûts liés aux équipements, à la qualité de service qu'au niveau des charges salariales. **Par exemple, le taux de cotisation de la CNRACL risque d'augmenter, sachant que les pensions retraites ont eu une hausse de 2,2% au 1<sup>er</sup> janvier 2025.**

Dans ce contexte peu favorable, la Ville de Saint-Cyr-l'École prévoit de mobiliser tous les outils possibles pour poursuivre ses actions en faveur d'une ville citoyenne, éducative et dynamique. Il est présenté ci-dessous les grandes orientations budgétaires pour l'année 2025 qui visent à conserver les marges de manœuvre financière pour continuer de mettre en œuvre les engagements du mandat.

### 3 LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Malgré une situation économique difficile provoquée par les crises qui se sont succédé depuis 2020 (crise de la COVID 19, crise énergétique et crise des matières première provoquées par la guerre entre l'Ukraine et la Russie), malgré le désengagement régulier de l'État envers les collectivités locales, malgré la perte d'autonomie provoquée par le gouvernement avec la suppression de la taxe d'habitation, l'équipe municipale a maintenu ses engagements. Ces engagements ont été respectés en assurant une rigueur de gestion et des équilibres budgétaires qui n'altèrent pas la capacité de la ville à répondre aux nouveaux enjeux tel que la construction d'un nouveau groupe scolaire (10 millions €) ou la rénovation du quartier de la Fontaine Saint-Martin (3 millions €).

#### 3.1 RENDRE PLUS DE SERVICES AUX SAINT-CYRIENS

La politique de la majorité depuis le début de son mandat a consisté à **remettre les saint-cyriens au centre de l'action politique**. Cela s'est concrétisé par des choix budgétaires clairs avec la création de nouveaux services :

- L'ouverture de la Maison France Service, depuis juin 2021, a permis la réalisation de 12445 rendez-vous et d'effectuer 21116 démarches. Sur la seule année 2024 il y a eu 5004 accueils pour 4889 démarches (mais aussi l'accompagnement numérique dans les accueils de la ville,
- La possibilité de faire ou de renouveler ses papiers d'identité à la mairie de Saint-Cyr l'École,
- La mise en place d'un budget participatif de 100k€ qui a permis depuis quatre ans des projets tels les boîtes à livres, la mise en place de parcours historique, la réalisation de décoration de façade dans le quartier Gérard Philipe, ...
- L'installation de 10 bornes de recharge pour véhicule électrique.

Rendre service à la population, c'est aussi leur faciliter la vie quotidienne, notamment aux parents d'enfants différents avec l'Accueil Educatif par les Loisirs et l'Inclusion (AELI) (250 élèves suivis). Mais, notre action ne s'arrête pas à ça, nous avons travaillé sur l'accessibilité au handicap pour les transports, dans les structures de la ville et dans nos rues (mise aux normes PMR des quais de bus, de toutes les écoles).

Mais aussi nous avons amélioré la qualité de services déjà en place via notamment :

- La mise en place d'une semaine de quatre jours à la suite de l'expression des parents d'élèves lors d'un vote,
- Déploiement d'un nouveau portail famille unifié, plus ergonomique et plus simple à utiliser qui facilite l'inscription des enfants aux activités périscolaires,
- La possibilité d'avoir dans votre poche au travers d'une application pour smartphone vos services municipaux,
- La création d'un accueil unique à la Maison de la Famille,
- La petite école du numérique à destination des séniors.

#### 3.2 PROTEGER ET SECURISER LA POPULATION

Lors de l'élection municipale, nous avons pris l'engagement de mieux protéger et sécuriser notre commune en travaillant sur deux axes : la prévention et la répression. Un travail important sur la prévention a été fait et continuera à être fait par la mise en place d'aides à la parentalité :

- Avec un lieu d'accueil enfants/parents (LAEP) Quartiers d'été pour les jeunes qui ne peuvent pas partir en vacances Améliorer la qualité de vie
- Intervenante sociale au commissariat
- Des actions en partenariat avec ATHENA au bénéfice des classes de CM2 et du Collège.

Nous avons également poursuivi l'effort de montée en puissance de notre police municipale dont l'effectif atteignait 8 personnes début février 2024, mais aussi poursuivi l'amélioration du réseau de nos caméras de vidéoprotection.

### 3.3 METTRE EN ŒUVRE NOTRE POLITIQUE AVEC NOS PARTENAIRES

La ville de Saint-Cyr-l'École s'inscrit dans un schéma de :

- Rénovation du quartier de la fontaine Saint-Martin (Les Résidences Yvelines Essonnes),
- Rénovation du parvis de la gare (VGP),
- Montée en puissance de la zone des Portes de Saint-Cyr,
- Rénovations routières et embellissement des entrées de ville (Guy Môquet / Casanova/Aérostation Maritime),
- Poursuite de la rénovation énergétique de nos éclairages publics.

## 4 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

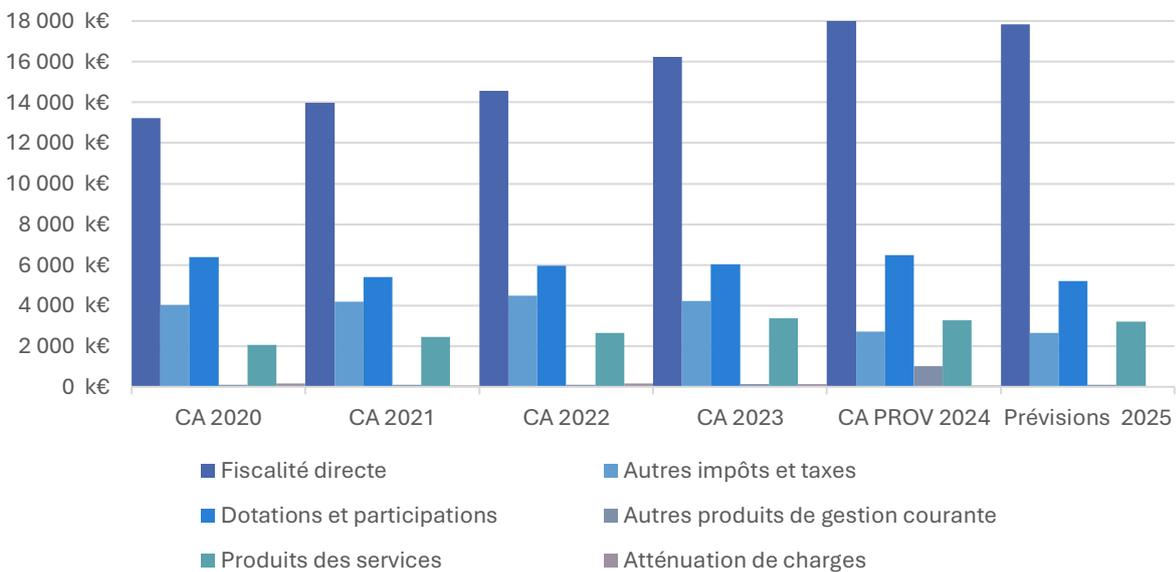
La Ville de Saint-Cyr-l'École doit relever plusieurs défis : chercher l'amélioration continue du service public rendu à la population Saint-Cyrienne toujours plus nombreuse, tout en limitant les augmentations de coûts. Cette équation est particulièrement compliquée à résoudre en temps d'inflation et de raréfaction des soutiens financiers.

### La section de fonctionnement pourrait s'équilibrer autour de 29,1 millions d'€.

Un effet ciseaux particulièrement puissant est à anticiper, en raison d'une dynamique des dépenses soumises à un risque encore mal défini à travers la participation au redressement des finances publiques dans la loi de finances à venir, la contribution au fonds de péréquation communal et intercommunal, la hausse du coût des normes ou encore des dispositions règlementaires telles que le taux des cotisations retraites. Inversement, le tassement des recettes provient d'une réduction drastique des contributions de l'Etat à l'endroit des collectivités, un aplatissement des participations des familles en lien avec des tarifs communaux veillant à préserver le pouvoir d'achat des familles. La perte de la taxe d'habitation conditionne dans la durée le caractère atone de l'évolution des recettes communales.

### 4.1 LES RECETTES

*Evolution des recettes réelles de fonctionnement – Retour 2020-2023, prévisions 2024 et prospective 2025/2026 - hors recettes exceptionnelles*



---

#### 4.1.1 LA FISCALITE DIRECTE LOCALE

Comme depuis le début du mandat, la Ville gèle ses taux d'imposition au titre des taxes foncières.

**Les bases fiscales augmentent quant à elles de manière mécanique du fait de la hausse des valeurs locatives** : leur revalorisation est fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation entre le mois de novembre n et le mois de novembre n-1.

En 2023, le taux d'augmentation des bases fiscales avait été fixé à 7,01%, puis à 3.9% en 2024. L'impact de cette hausse réglementaire sur les rôles de taxe foncière fut substantiel pour les propriétaires.

**En 2025, les bases fiscales vont augmenter mécaniquement, selon ce même calcul, de 1.7%, grâce au recul net de l' inflation.**

Le montant prévisionnel des recettes de la fiscalité locale pour 2025 est donc estimé à 17,9 millions d'€.

- Les autres impôts et taxes

**L'attribution de compensation de Versailles Grand Parc** de 2 097 294€ en 2023 a diminué en 2024 à hauteur de 1 972 676 €. Pour 2025, 1.9M€ sont inscrits au budget 2025.

**Le FSRIF** est notifié à 756 k€ en 2024, sachant qu'une baisse tendancielle est constatée depuis 2022. La Ville table sur un montant de 650 k€ pour le BP 2025 soit une baisse de 106 k€.

**La taxe finale sur l'électricité** est également comptabilisée sur le chapitre 731 pour 327k€ en 2024. Une prévision autour de 300 k€ paraît prudente pour 2025.

Enfin, **la taxe additionnelle aux droits de mutations** devrait rapporter à la Ville autour de 618k€ en 2024. Ces recettes sont tributaires du marché de l'immobilier. Il s'agit en effet des frais frappant l'acheteur d'un bien immobilier. Avec la politique de rétraction monétaire mise en œuvre par la hausse des taux d'intérêts directeurs, l'accès au crédit a été largement entamé. Au regard du ralentissement du marché de l'immobilier, il sera proposé une inscription en baisse pour 2025 (500 k€).

---

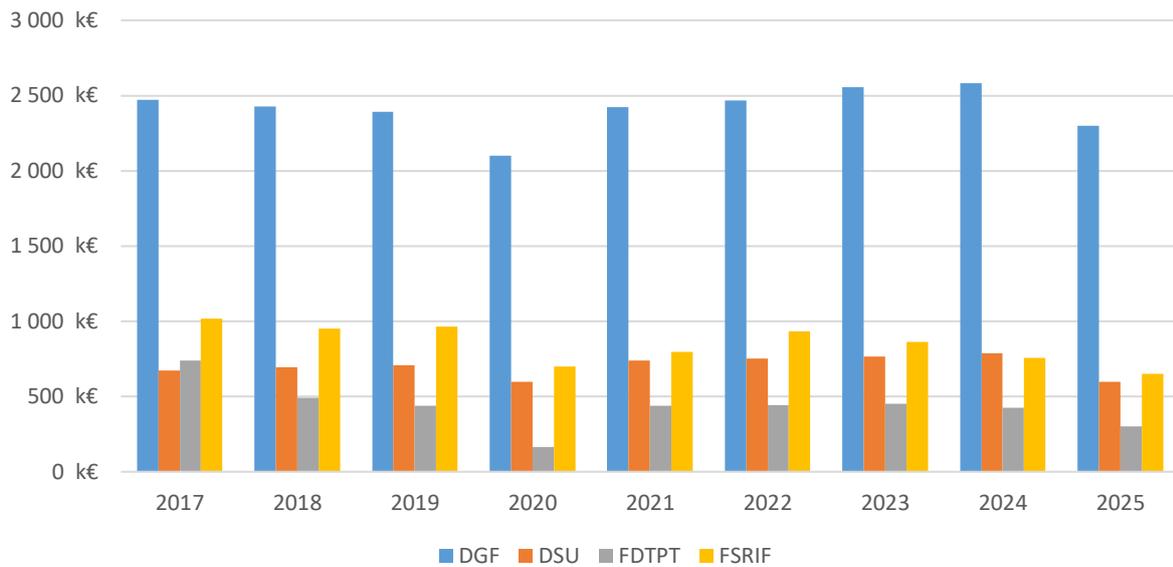
#### 4.1.2 CHAPITRE 74 – LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS DE L'ETAT

**La DGF** devrait diminuer, notamment par un écrêtement de la dotation forfaitaire tandis que le Projet de Loi des Finances 2025 prévoyait dans son texte initial que les dotations de péréquation restaient stables. Néanmoins, **le processus en cours d'élaboration du PLF2025 ne permet pas de garantir une stabilité sur ces dernières.** De ce fait, la Ville ayant perçu une dotation forfaitaire de 2,58M€ en 2024, table sur un montant de 2.3M€ en 2025 soit une perte de -280 k€.

S'agissant de la **Dotations de Solidarité Urbaine** notifiée à hauteur de 787 k€ en 2024, un montant prévisionnel 2025 devrait s'établir à 600 k€ soit une perte de 187 k€.

Quant au **Fond Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle**, perçu à hauteur de 425 k€ en 2024, il devrait diminuer et se fixer en 2025 à 300 k€ soit une diminution de 125 k€.

Evolution des dotations de l'Etat – 2017/2025

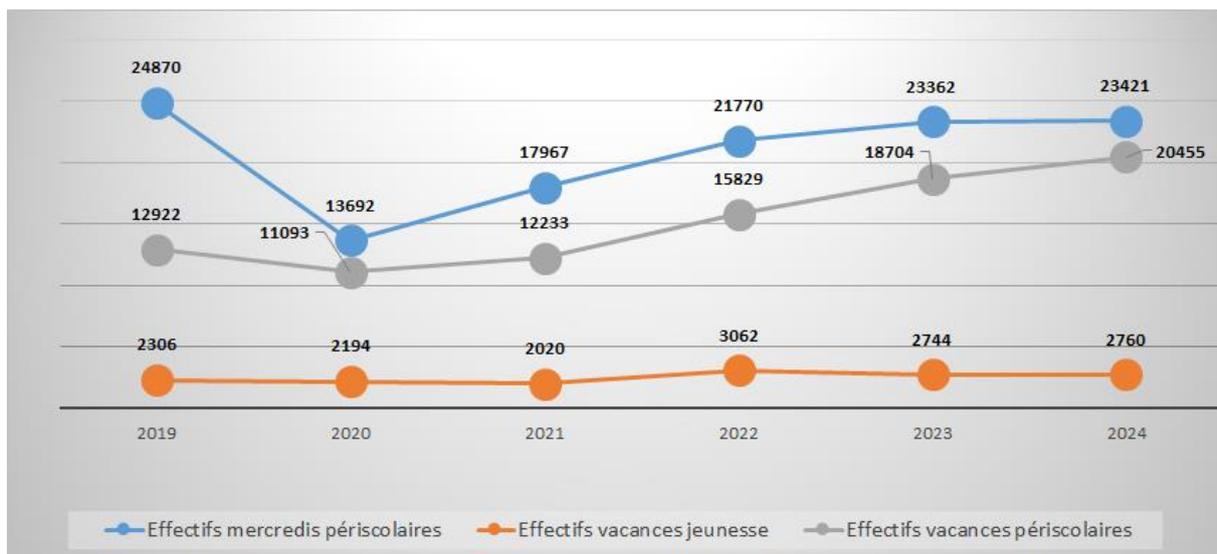


4.1.3 CHAPITRE 70 – LES PRODUITS DES SERVICES

Ce chapitre retrace l'ensemble des participations des administrés au titre des services rendus (périscolaire, crèches...) ainsi que les rétributions au titre des occupations du domaine public.

Après la crise des deux années de COVID, les structures ouvertes au jeune public connaissent une progression très positive.

Evolution des effectifs accueillis pour la structure jeunesse et les centres de loisirs 2019/2024



La participation des parents sur les structures de la petite enfance reste comparable d'année en année, les structures fonctionnant avec un taux de remplissage maximum.

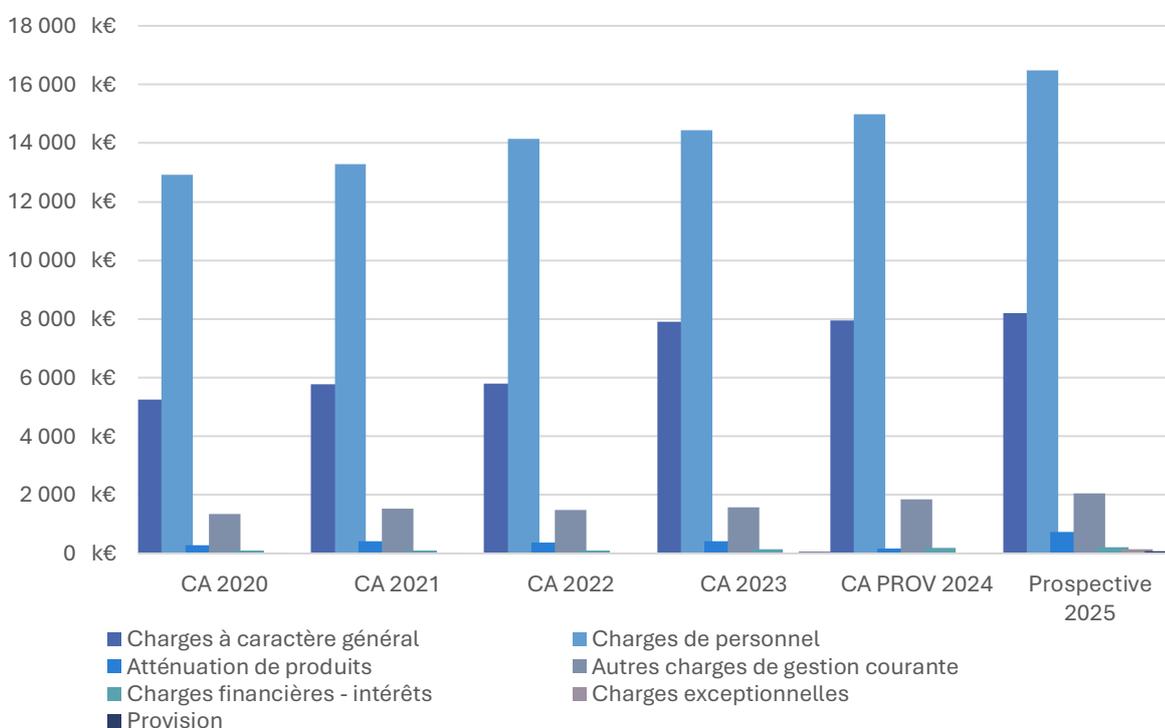
La Ville s'engage à geler ses tarifs, afin de préserver le pouvoir d'achat des familles. L'hypothèse d'une stabilité sur ce chapitre en 2025 implique une prévision à hauteur de 3.2 M€, à l'instar de l'année 2024.

#### 4.1.4 CHAPITRE 75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Ce chapitre regroupe notamment les recettes des locations (salle des fêtes, Case ÔArts, théâtre ou encore parc privé de la Ville) et des recettes à caractère exceptionnel. Le chapitre représente une recette d'environ 100 k€ par an.

### 4.2 EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET TRAJECTOIRE BUDGETAIRE A VENIR

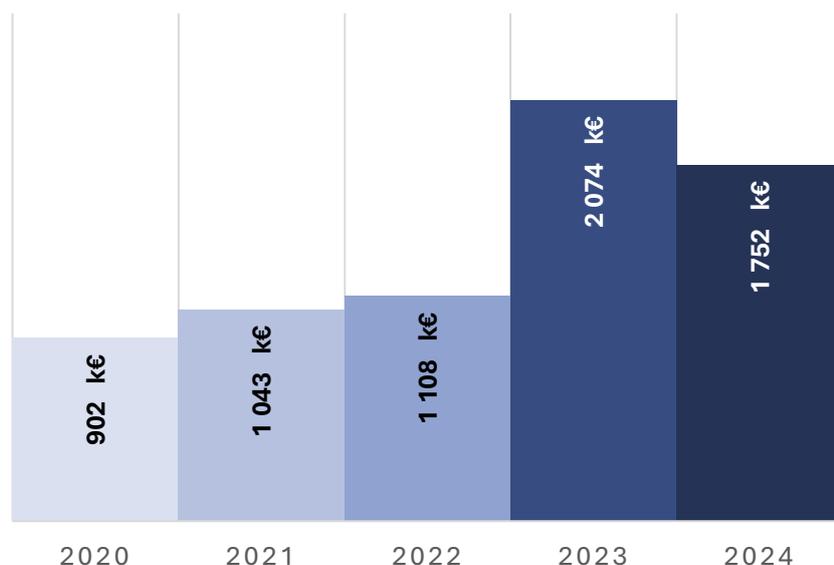
*Evolution des dépenses réelles de fonctionnement – Retour 2020-2024 et prospective 2025*



#### 4.2.1 CHAPITRE 011 – CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES

Une accélération des dépenses de fonctionnement est visible en 2023, essentiellement sur les charges à caractère général du chapitre 011.

L'inflation en est la cause principale. Elle impacte non seulement les produits d'achat courant mais également les indices sur lesquels les marchés publics ou les contrats ont été conclus. L'augmentation de la charge des fluides est l'exemple type : **la Ville a subi près de 129% de hausse entre 2020 et 2023 (données définitives 2023).**

*Evolution de la charge des fluides – 2020 / 2024 (données définitives)*

Afin d'assurer une trajectoire budgétaire saine et sincère, le budget se base sur une prévision de croissance de 3.2% par rapport à celui du BP 2024.

---

#### 4.2.2 CHAPITRE 012 – CHARGES DE PERSONNEL

La masse salariale constitue structurellement le poste des dépenses de fonctionnement le plus important. Elle constitue donc un enjeu majeur de pilotage de celles-ci car elle représente plus de 50% de la charge de fonctionnement (en particulier sur l'échelon communal) et dans la mesure où elle est mécaniquement haussière. En effet, par le seul effet des hausses de cotisations et du Glissement Vieillesse Technicité, la masse salariale augmente chaque année.

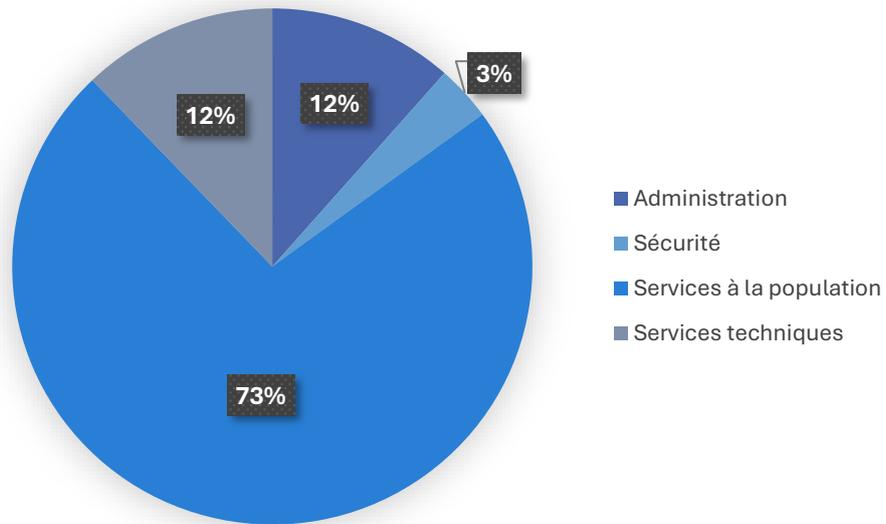
Au-delà de cet élément, l'effet « année pleine » de certaines évolutions réglementaires intervenues en 2022, et notamment les augmentations successives du SMIC, les revalorisations des salaires des agents de catégorie C, les reclassements de certaines catégories d'agents, le dégel de la valeur du point d'indice, ont eu un fort impact sur le BP 2023 qui s'est poursuivi en 2024 avec le point d'indice à nouveau revalorisé de 1,5% au 1er juillet 2023.

Depuis le 1er septembre 2024, une crèche communale a été reprise en régie et le coût du personnel nécessaire vient augmenter la masse salariale.

Le BP 2025 devra intégrer de surcroît une nouvelle hausse plus substantielle des cotisations retraites CNRACL, soit + 4 points par an sur 3 ans mais l'absence du vote du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 laisse les collectivités dans l'incertitude. Dès lors, la masse salariale sera lourdement impactée par cette nouvelle charge. Viendront également s'ajouter d'autres mesures en faveur du pouvoir d'achat décidées par l'Etat mais supportées par les collectivités, sans aucune compensation.

La répartition des dépenses de personnel est représentative des axes privilégiés de la politique mise en œuvre. Ce sont près des 3/4 de la masse salariale qui sont consacrées aux services à la population.

Répartition de la masse salariale par pôle d'activité

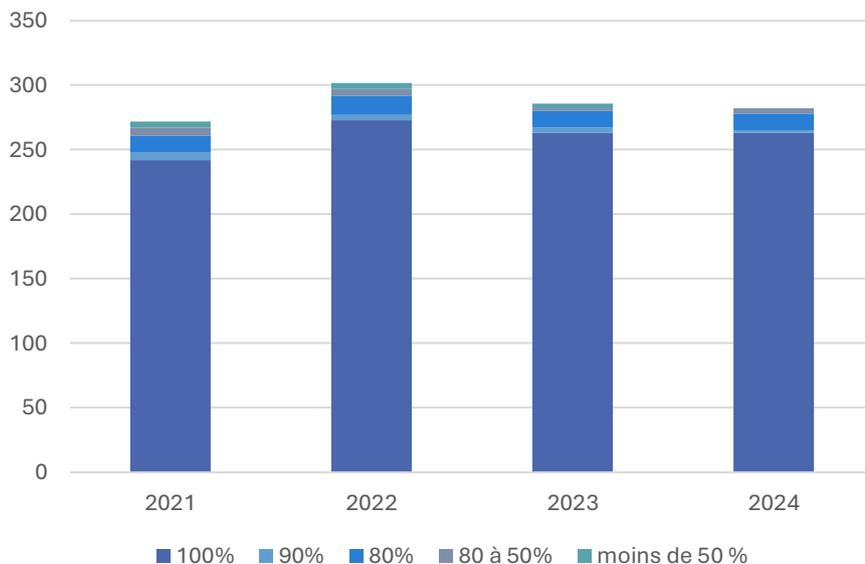


4.2.2.1 ZOOM SUR LE PERSONNEL DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

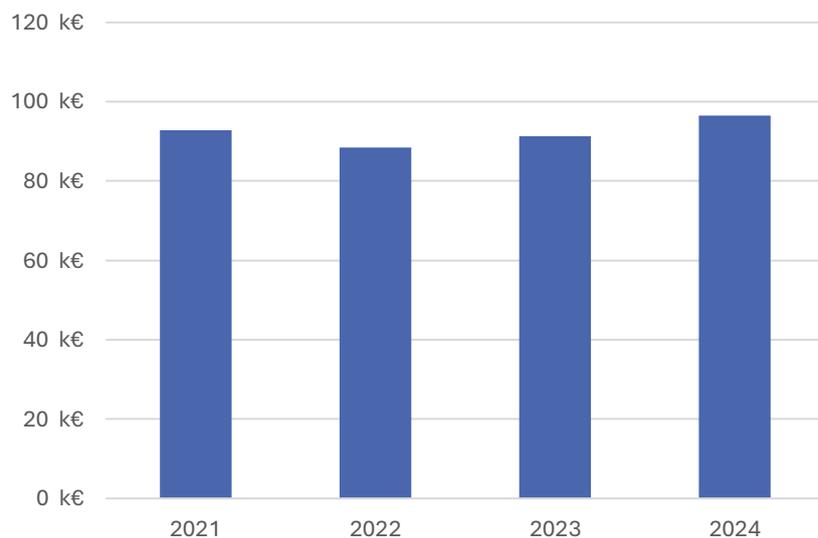
Le personnel de la Ville de Saint-Cyr-l'École travaille sur 1607 heures par an, avec 22 jours de RTT. Le nombre d'agents selon le temps de travail (sans les hors-catégorie).

Années	100%	90%	80%	80 à 50%	moins de 50 %
2021	242	6	13	6	5
2022	273	4	15	5	5
2023	263	4	13	2	4
2024	263	2	13	4	0

Répartition des agents selon leur temps de travail (hors vacataires et apprentis) – 2020/2024



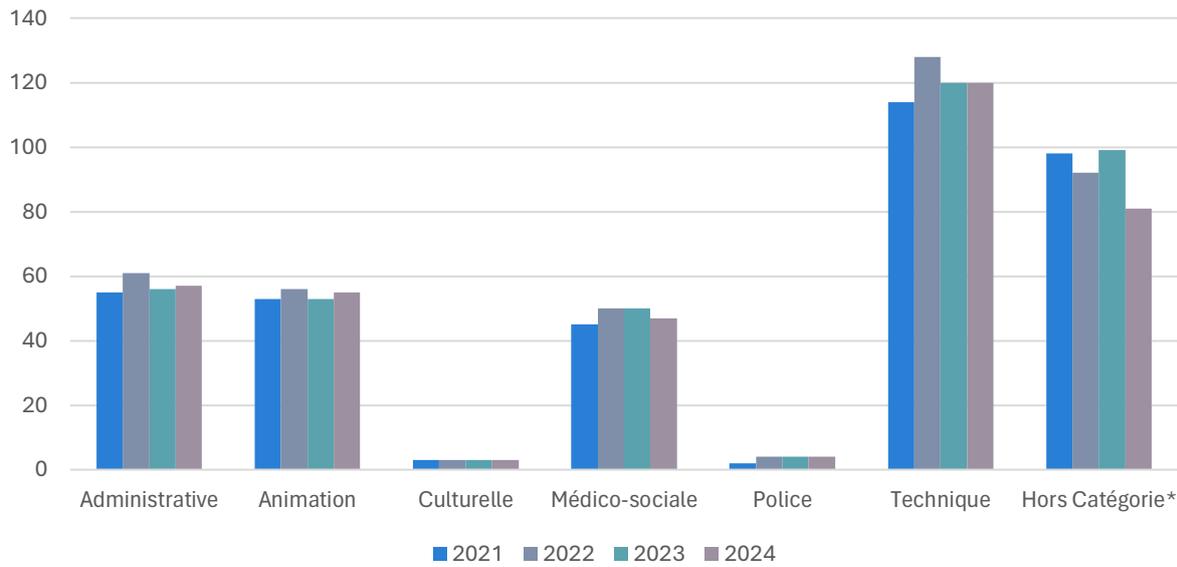
Evolution des heures supplémentaires - 2020/2024



Années	Montant annuel des heures supplémentaires
2021	92 869,65 €
2022	88 542,00 €
2023	91 365,00 €
2024	96 554,00 €

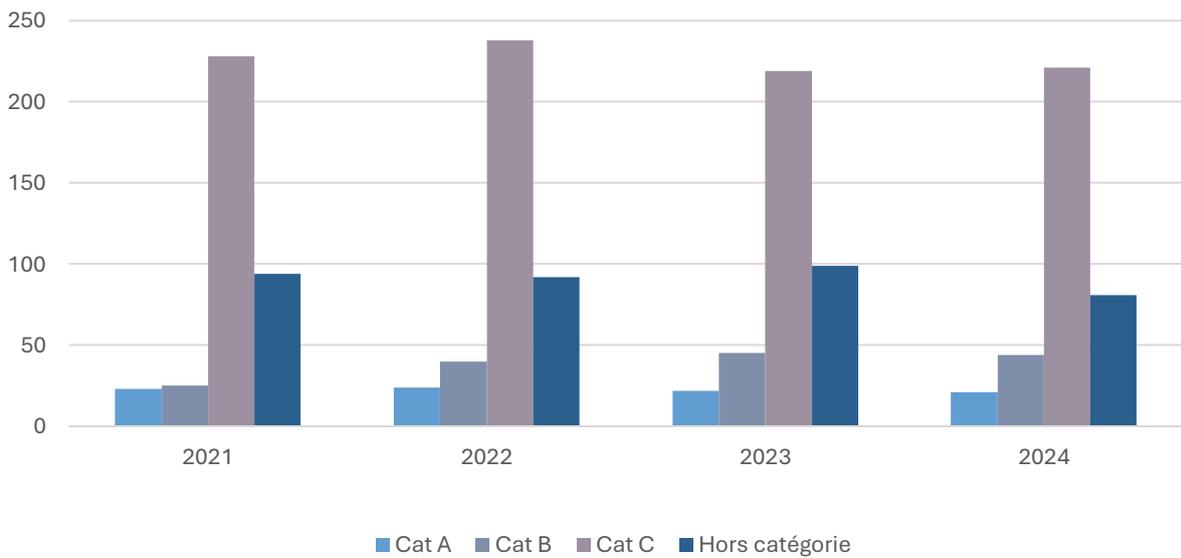
La répartition des effectifs est la suivante (\*note de lecture, les assistantes maternelles, les vacataires, les emplois spécifiques sont regroupés sous la dénomination "hors catégorie") :

Effectifs au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année par filières de 2020 à 2024



Années	Administrative	Animation	Culturelle	Médico-sociale	Police	Technique	Hors Catégorie*	Total
2021	55	53	3	45	2	114	98	370
2022	61	56	3	50	4	128	92	394
2023	56	53	3	50	4	120	99	385
2024	57	55	3	47	4	120	81	367

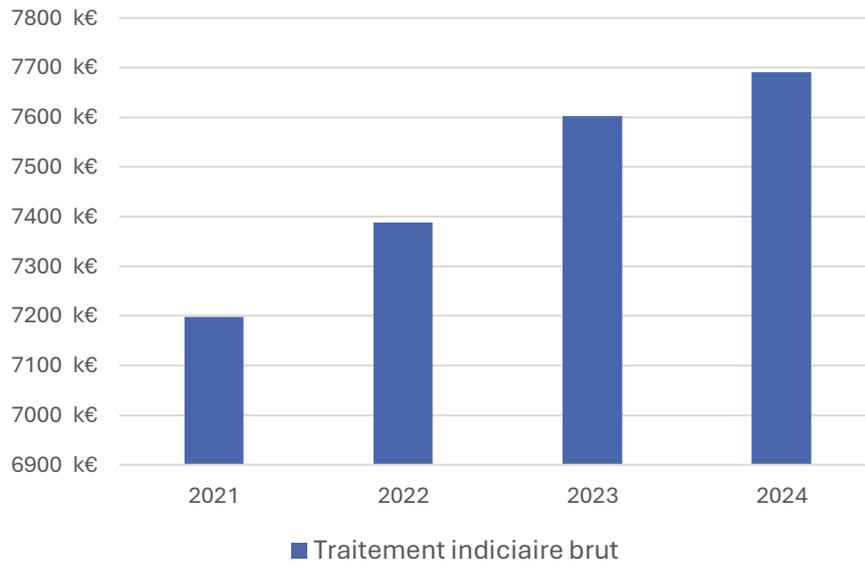
Effectifs au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année par catégorie d'emploi 2020/2024



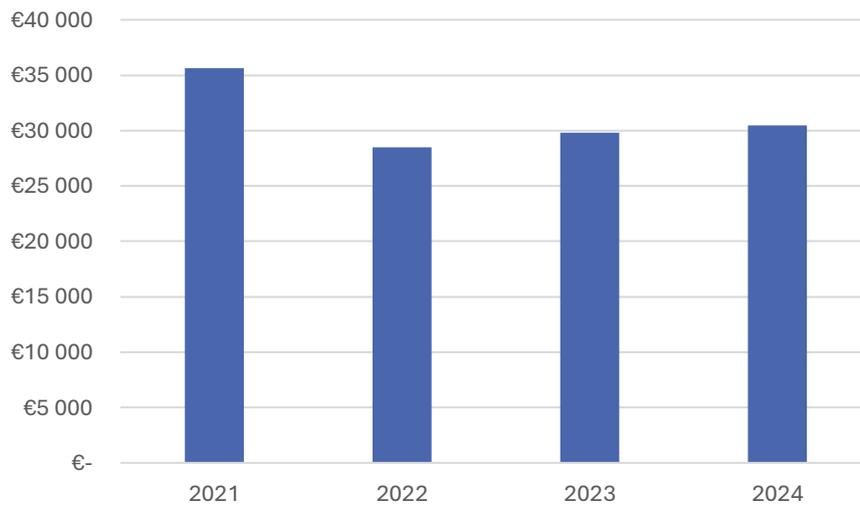
Années	Cat A	Cat B	Cat C	Hors catégorie	Total
2021	23	25	228	94	370
2022	24	40	238	92	394
2023	22	45	219	99	385
2024	21	44	221	81	367

Les rémunérations sont basées sur les traitements indiciaires réglementaires.

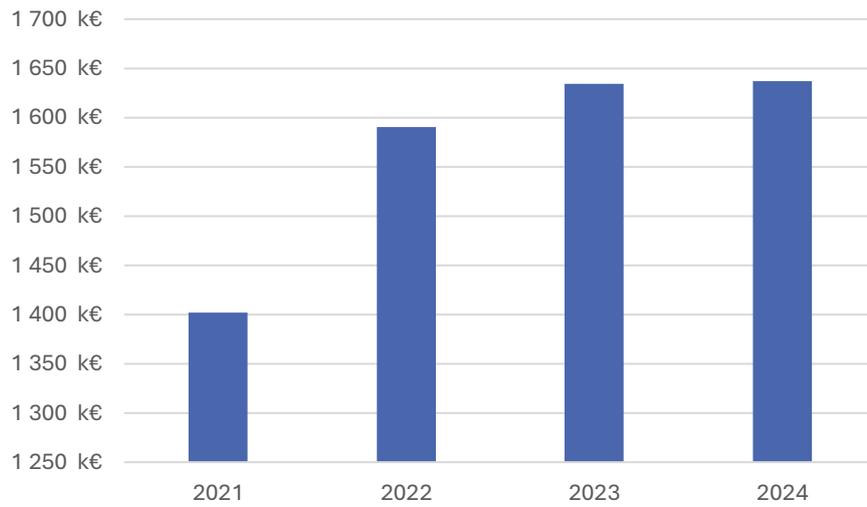
*Evolution du traitement indiciaire, de la NBI et du régime indemnitaire - 2020 / 2024*



Evolution de la NBI

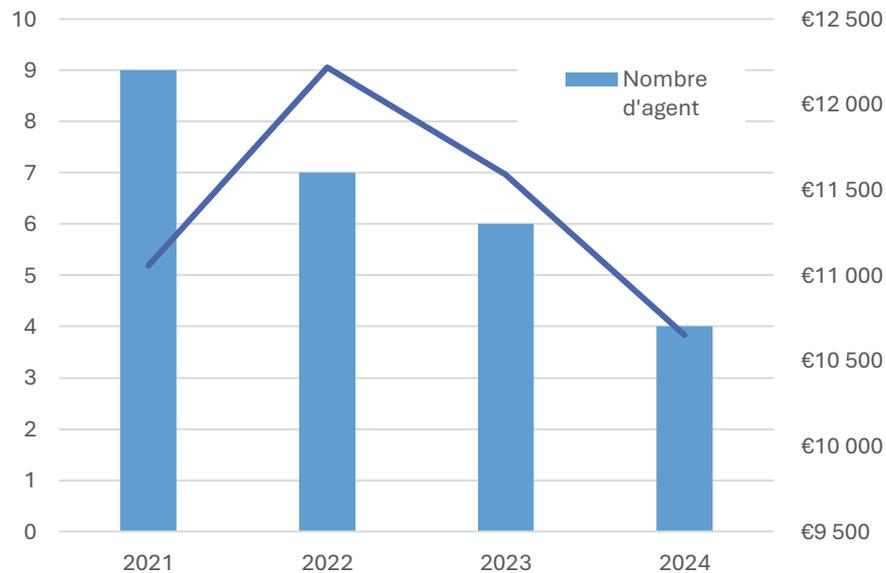


### Régime indemnitaire



Les avantages en nature représentent une moyenne de 11 378€ annuel entre 2020 et 2024

	Nombre d'agents	Montant
2021	9	11 055 €
2022	7	12 217 €
2023	6	11 590 €
2024	4	10651 €



---

#### 4.2.3 CHAPITRE 014 – ATTENUATION DE CHARGES ET DE PRODUITS

Ce chapitre prévoit notamment les dépenses dues par la Ville au titre du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Il s'agit d'un fonds de péréquation dite « horizontale » : les fonds sont prélevés sur certaines intercommunalités ou communes isolées et reversés à d'autres en fonction de critères de ressources et de charges.

L'enveloppe du FPIC dû est répartie entre l'intercommunalité et ses communes.

Pour Versailles Grand Parc, le FPIC est réparti selon la règle suivante :

- Versailles Grand Parc prend en charge la partie du FPIC correspondant à son coefficient d'intégration fiscal (CIF),
- Le solde est réparti entre les communes membres au prorata du potentiel financier
- Les communes contributrices au Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF) voient leur prélèvement du FPIC réduit à due proportion et pris en charge par Versailles Grand Parc. La commune n'est donc pas concernée.
- Enfin, Versailles Grand Parc prend en charge la quotité de prélèvement par commune fixée dans le cadre du retour incitatif aux communes contribuant à la croissance fiscale intercommunale.

Il n'est à ce stade pas garanti que tous ces mécanismes favorables à la ville soient pérennisés en 2025.

Ainsi pour 2024, le FPIC de Saint-Cyr-l'École avait été prévu pour 750 000€. Il a été réduit à 167 472€ avec le système du retour incitatif mis en place. De manière prudentielle, il est proposé pour 2025 de conserver une enveloppe de 700 000€.

Sur ce même chapitre, 40 000€ sont prévus pour des dégrèvements fiscaux.

---

#### 4.2.4 CHAPITRE 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES

Les autres charges de gestion courante font référence à :

- Des dépenses obligatoires au sens du Code Général des Collectivités Territoriales : il s'agit de contributions que la Ville doit payer auprès d'entités juridiques diverses : par exemple le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) qui implique la budgétisation en 2025 de 757 k€ (731 k€ en 2024).
- Des subventions versées :
  - aux entités publiques telles que le CCAS (375 k€ proposé en 2025) ou encore les communes (dans le cadre notamment de remboursement de frais de scolarité budgétées pour 94k€),
  - à des entités privées telles que les associations ou les particuliers : 41k€ sont prévus pour les chèques associations et 229 k€ sont dédiés aux subventions versées aux associations dont 3 000€ de subventions exceptionnelles au titre de catastrophe naturelle.
- Les brevets, licences, droits en nuage : il s'agit du renouvellement des adhésions liées au système d'information : 100 k€ sont budgétés sur 2025.
- Les indemnités aux élus chargés ainsi que les crédits formation : 341 k€ sont prévus au budget
- Les droits d'auteurs...
- Enfin, avec la M57, le chapitre 65 enregistre de nouvelles charges, précédemment inscrites au chapitre 67, comme les amendes fiscales, les charges exceptionnelles sur opérations de gestion ou encore les intérêts moratoires. Ces montants font l'objet d'une prévision de 15 k€ sur le budget 2025.

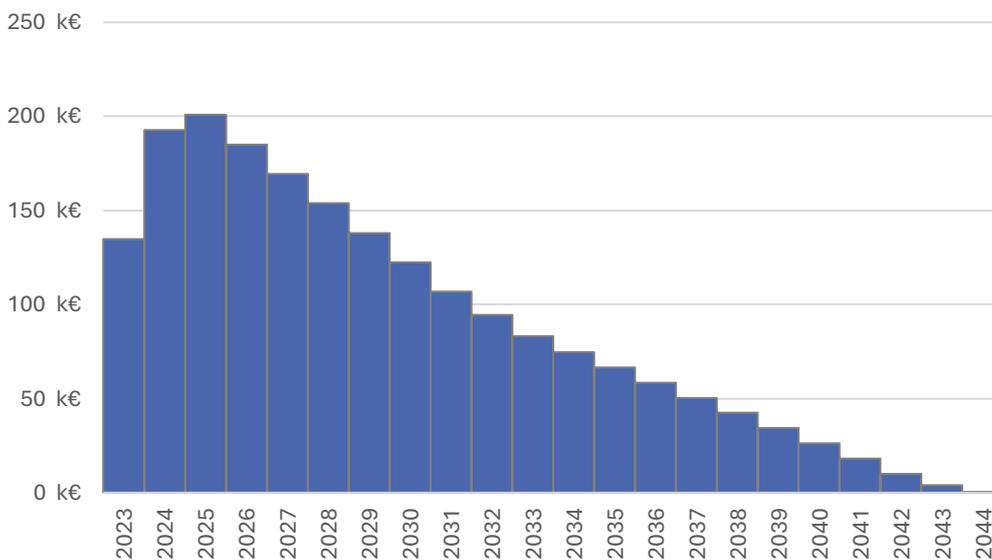
La Ville table en 2025 sur une stricte stabilité des subventions versées aux associations. S’agissant du CCAS, la subvention d’équilibre devrait légèrement diminuer en raison d’une hausse de l’excédent 2024.

**Le contingent incendie est une dépense obligatoire de 679 111€ en 2023. La notification reçue en 2024 prévoit une dépense de plus de 700k€.**

#### 4.2.5 CHAPITRE 66 – INTERET DE LA DETTE

La Ville a un stock de dette dont le **taux moyen est évalué à 1,52%, démontrant ainsi une gestion qualitative de la dette**. La collectivité a en effet anticipé la hausse des taux en 2022 et ainsi profité de taux d’intérêt extrêmement bas pour conclure deux emprunts pour un total de 10 millions d’euros. Le profil du remboursement de l’intérêt de la dette se présente comme suit :

*Profil des intérêts de la dette*



#### 4.2.6 CHAPITRE 67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES (M14) - CHARGES SPECIFIQUES (M57)

La M57 limite de manière drastique le caractère exceptionnel des dépenses publiques. Ainsi, le chapitre 67 intègre les seules inscriptions les annulations de titres sur les exercices antérieurs, et l’enregistrement comptable des opérations de cessions (valeur comptable nette et plus-value).

L’essentiel porte donc sur des régularisations (remboursement de places de spectacle en cas d’annulation par exemple). La réalisation est de près de 2 k€ en 2024.

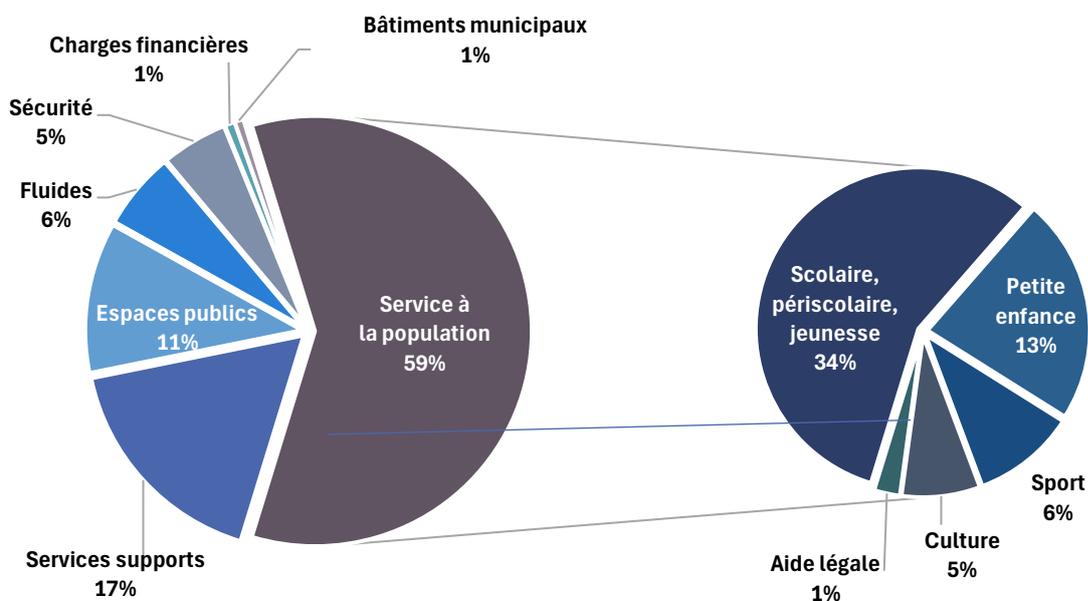
Le caractère exceptionnel s’appréhende par l’aspect erratique de ce type de dépense.

Le protocole d’accord signé conjointement avec l’Etat et Versailles Grand Parc prévoit l’annulation de 66 k€ de titres à l’encontre des consorts REYNARD, dans le cadre des derniers aménagements de l’allée de Villepreux. Cela permet de clore le contentieux sur la relocalisation des gens du voyage du chemin de Villepreux. La prévision pour le budget 2025 doit tenir compte de cette donnée.

4.2.7 CHAPITRE 68 – PROVISIONS POUR CHARGES

Les provisions pour risques contentieux et concernant les créances douteuses sont obligatoires. Leur montant de près de 47 k€ en 2023 se cumule à celui réalisé en 2024 pour 17 k€. Ainsi, avec 64 k€ de provisions constituées sans opération de reprise, la Ville prévoit des crédits supplémentaires de 80 k€ pour 2025.

*Projection de la répartition des dépenses de fonctionnement par pôle d'activité – BP 2025*



## 5 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

L'autofinancement estimé autour de 4 millions d'€ permet à la Ville de continuer de dérouler le programme d'investissement.

La section d'investissement pourrait s'équilibrer autour de 21 millions d'€.

### 5.1 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

#### 5.1.1 LE FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA (FCTVA)

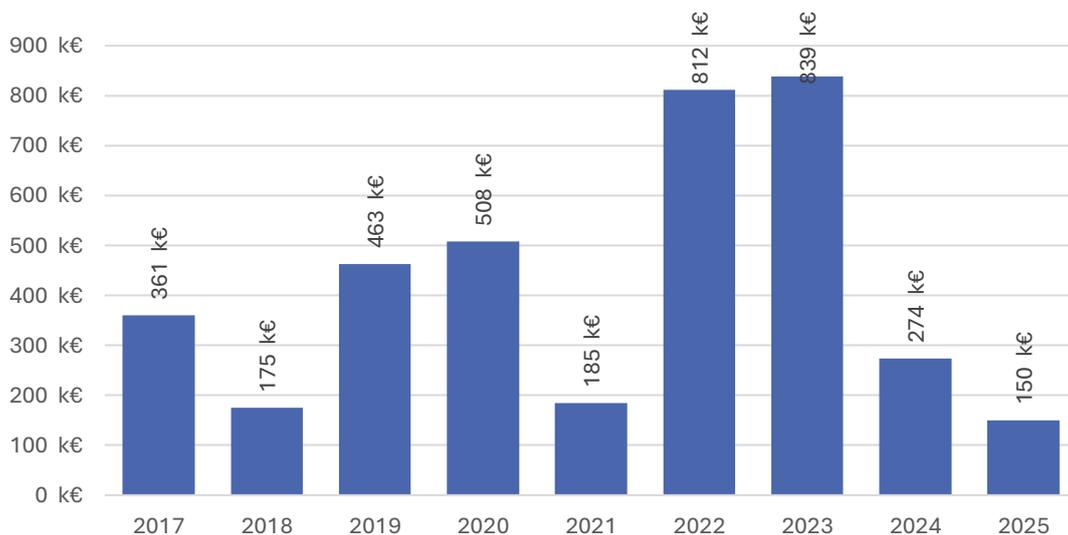
Le fonds prend en compte les dépenses réalisées en n-1 sur la liste des comptes éligibles (arrêté du 30 décembre 2020), après application d'un taux qui est susceptible de sensiblement baisser, avec un effet rétroactif sur les années antérieures de référence : le projet de loi de finances présenté en automne préconisait le passage de 16,404% à 14,85 % avec un effet rétroactif, pénalisant ainsi les communes qui ont choisi comme année de référence l'année N-1 ou N-2.

Le montant perçu en 2024 représentait 1.39M€. Pour 2025, la Ville table prudemment sur 1M€ en intégrant une perte de près de 400 k€.

#### 5.1.2 LA TAXE D'AMENAGEMENT (TAM)

Cette taxe est due pour toute création de surface de plancher close et couverte dont la superficie est supérieure à 5m<sup>2</sup> et d'une hauteur de plafond supérieure ou égale à 1,80 mètre. La création de la ZAC Renard a dynamisé cette ressource pour la Ville. Désormais, la Ville devra s'ajuster à un niveau durablement plus faible de cette recette.

Evolution de la TAM – 2017 / 2025



La prévision 2024 prend en compte la fin de l'aménagement de la ZAC conjuguée aux difficultés de l'immobilier. Une inscription de 150 k€ est envisagée aboutissant à une diminution de 123 k€.

### 5.1.3 LA VENTE DE LOGEMENTS

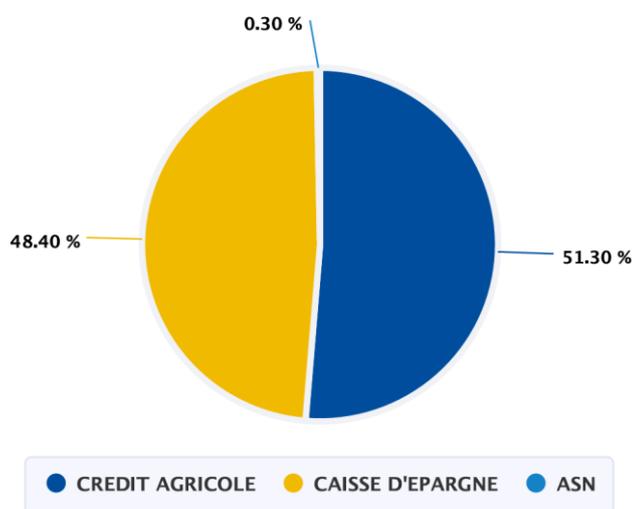
La commune va proposer à la vente 9 appartements sur 2 sites (3 sur la rue de l' Aérostation Maritime, 6 rue Danielle Casanova) pour une recette estimée à 1 M€.

Il a aussi été conclu une convention avec LRYE pour mettre en location 10 appartements communaux (4 sur la rue de l' Aérostation Maritime, 6 rue Danielle Casanova).

### 5.1.4 L'EMPRUNT

Le stock de dette de la Ville s'élève à 13 585 023,14 € au premier janvier 2025. 100% de ses emprunts sont sécurisés avec un classement A selon la charte Gissler, et chacun d'eux sont à taux fixe, préservant ainsi la Ville de la volatilité défavorable des taux d'intérêt actuelle.

La répartition par prêteur figure comme suit :



6 contrats d'emprunts sont en cours.

Contrepartie	CRD	Fin	Indice
CREDIT AGRICOLE	1 194 520,27 EUR	15/05/2030	Taux fixe à 1.69 %
ASN	40 502,96 EUR	10/08/2031	Taux fixe à 0 %
CE	3 024 999,91 EUR	25/01/2033	Taux fixe à 1.15 %
CE	3 550 000,00 EUR	05/08/2042	Taux fixe à 1.69 %
CREDIT AGRICOLE	2 887 500,00 EUR	21/03/2044	Taux fixe à 1.4 %
CREDIT AGRICOLE	2 887 500,00 EUR	21/03/2044	Taux fixe à 1.73 %

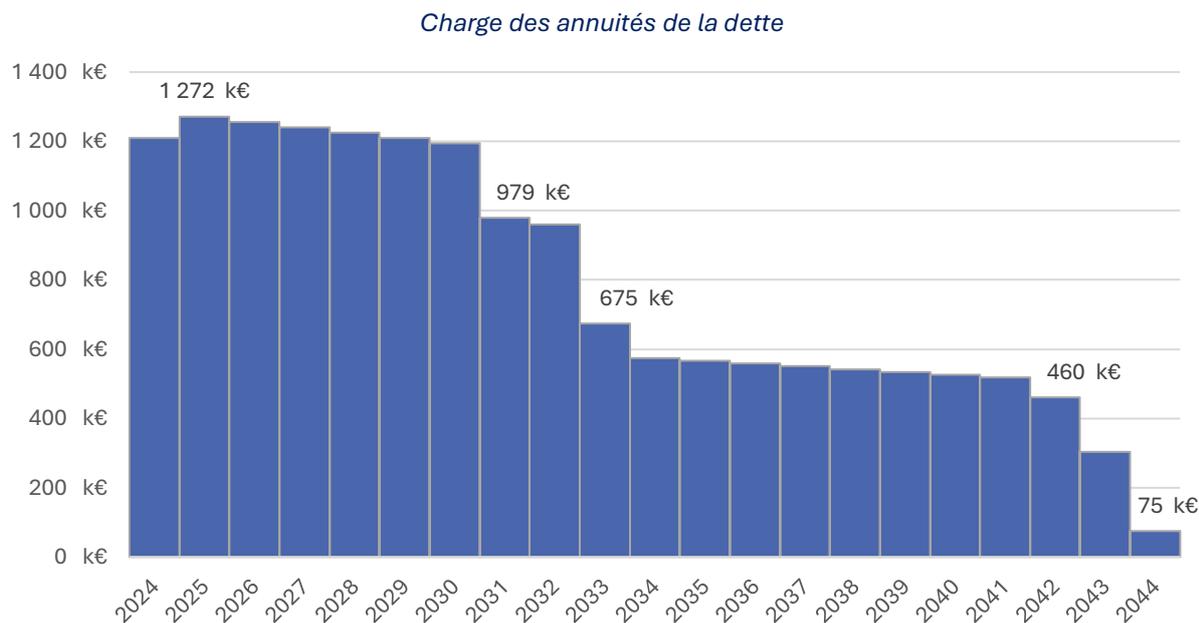
Profitant de taux encore bas, la Ville a contracté 10 millions d'euros en juin 2022. Il s'agit de trois emprunts :

- Un emprunt Caisse d'épargne de 4 millions d'€, au taux de 1,69%
- Un emprunt Crédit agricole de 3 millions d'€, au taux de 1,4% à tirer avant le 30/03/2024
- Un emprunt Crédit agricole de 3 millions d'€, au taux de 1,73% à tirer avant le 30/03/2024

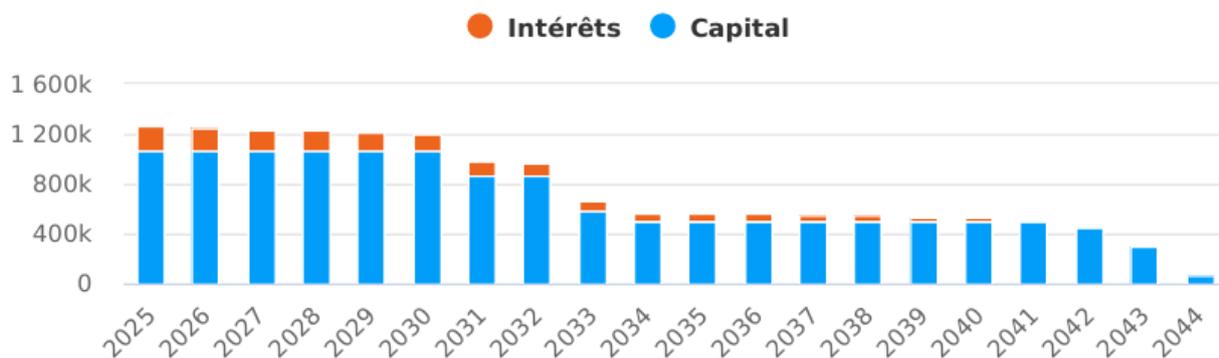
Un emprunt avec l'agence de l'eau (taux 0) arrive à échéance en 2025(CRD de 40 502.96€).

Le taux moyen de la dette de Saint-Cyr-l'École est de 1,52% positionnant la Ville dans une fourchette intéressante en matière de charges financières. La durée moyenne de vie est de 7 ans et 8 mois et la durée de vie résiduelle est de 15 ans.

Evolution du profil de la dette :



*Evolution du capital restant dû et des intérêts*



**5.1.5 LES SUBVENTIONS**

La Ville a enregistré 1.9M€ de subventions en 2024. Elle poursuit sa recherche active de subventions pour chaque projet engagé afin d’investir pour l’avenir. C’est ainsi que le budget 2025 est confectionné pour éviter tout recours à l’endettement tout en proposant un budget d’investissement conséquent et réaliste financièrement.

## 5.2 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement 2025 reflètent la poursuite de la mise en œuvre des projets de la mandature. L'ensemble, travaux et acquisitions, représente environ 15,5 millions d'euros.

Equipement phare en 2024, le groupe scolaire Dorine Bourneton du quartier Renard est à présent ouvert. Certains crédits de clôture de l'opération seront prévus.

2025 sera marquée notamment par des projets améliorant le cadre de vie des Saint-Cyriens. Le Plan **Pluriannuel d' Investissement (PPI) prévoit 3,5 M€ de crédits pour les opérations de voiries** telles que :

- la deuxième phase de la rue Casanova pour 1,3M€,
- la requalification de la rue Guy Moquet pour 577 k€
- ou encore la rue de l'Aérostation Maritime pour 1M€.

De plus, la rénovation du quartier de la Fontaine Saint Martin sera financée pour 1,5M€. En sus, les travaux hors PPI relevant du cadre de vie via des opérations sur les espaces publics s'élèvent à 3,7M€, avec la requalification du parvis de la gare, place Pierre Sépard, pour 1 M€, le réaménagement du passage Raspail, la réfection du bas de la rue Émile Zola, la mise en sécurité de la place du marché ou encore la finalisation des travaux sur la rue Roger Henry.

Les équipements sportifs vont concentrer 2,1M€ de crédits, notamment; sur le parc des sports Maurice Leluc avec la création de vestiaires complémentaires, l'éclairage public du terrain d'Honneur 2, le drainage de sa piste d'athlétisme et la réfection des allées.

Les enfants Saint-Cyriens bénéficieront de structures d'accueil entretenues tant au niveau scolaire et périscolaire qu'au niveau de la petite Enfance avec 780 k€ de crédits prévus.

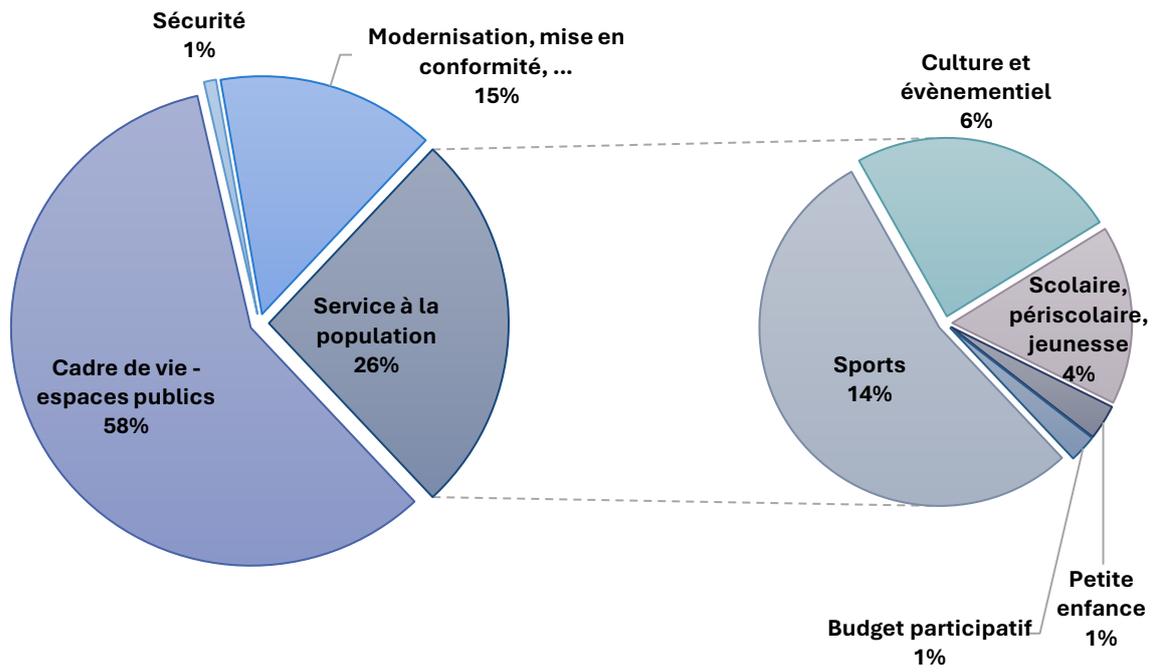
La Culture bénéficiera de près de 1 M€ intégrant notamment des travaux sur le pôle culturel.

Les travaux de mise à niveau des bâtiments (conformité, gain d' énergie de chauffage) représentent 2,9 M€. Notons que la continuité du marché de performance énergétique impliquera par ailleurs 462 k€ de crédits en 2025.

L' investissement des services reste quant à lui soutenu avec un montant de près de 558 k€ et 450 k€ de crédits en équipement informatique.

Enfin, le budget participatif qui existe depuis 2020 sera à nouveau proposé en 2025 pour un montant de 100 k€.

Projection de la répartition des dépenses d'investissement par pôle d'activité – BP 2025



Les restes à réaliser de 2024 à inscrire sur le budget de 2025 représentent 2.6 M€.